

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : M. DOMENECH

N° 2017-184-A

☎ 04.84.35.42.74

✉ : vincent.domenech@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille 7 août 2020

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 7 août 2020, il sera procédé, sur le territoire des communes de Châteaurenard, d'Avignon et de Noves, à l'ouverture d'une enquête publique unique pour une durée de trente-et-un jours, du 31 août 2020 au 30 septembre 2020 inclus, portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société SOTRECO pour ses installations sises Zone Industrielle des Isles, avenue des Confignes, sur la commune de Châteaurenard - au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet concerne l'augmentation de la capacité de traitement de son unité de compostage de boues de stations d'épuration et de déchets verts.

La capacité de traitement autorisée par l'arrêté préfectoral n°2010-269 PC du 30 novembre 2010 était fixée à 180 tonnes/jour. Par arrêté préfectoral complémentaire n° 469-2016 PC du 11 janvier 2017 cette capacité a été portée à 189 tonnes/jour. Compte tenu du potentiel actuel des installations, la société SOTRECO souhaite porter cette capacité à 255,5 tonnes/jour.

Sont joints au dossier d'enquête publique le dossier de réexamen susvisé et la demande de dérogation susvisée avec les avis recueillis pour consultation du public durant la durée de l'enquête.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille, Monsieur Georges MAZUY, Ingénieur des TPE retraité.

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, mesures barrières, etc...) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Des recommandations d'organisation pourront être examinées avec le commissaire enquêteur afin d'assurer l'équilibre entre les exigences de la sécurité sanitaire et l'information du plus large public.

Les frais occasionnés par la mise à disposition des moyens nécessaires à la sécurité sanitaire dans le prolongement du bon déroulement de l'enquête publique seront susceptibles d'être pris en charge par le pétitionnaire.

Le public devra se munir d'un masque lors de la consultation du dossier en mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sur support papier comprenant notamment un résumé non technique et une étude d'impact accompagnés d'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de trente-et-un jours consécutifs, du 31 août 2020 au 30 septembre 2020 inclus, en mairies de Châteaurenard, Avignon et Noves, afin que chacun puisse

consulter le dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (jours ouvrables).

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en version numérisée sur le site internet <https://www.registredemat.fr/enquete-publique-sotreco> avec le registre dématérialisé.

Le dossier d'enquête publique complet en version papier ainsi que les registres seront disponibles en :

- **Mairie de Châteaurenard (siège de l'enquête) :**
Adresse : Mairie de Châteaurenard Service Urbanisme – 43 Avenue des Martyrs de la Résistance - 13160 Châteaurenard
aux heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).
- **Mairie d'Avignon :**
Adresse : Mairie d'Avignon - Bureau des Affaires Générales (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville) – Place de l'Horloge – 84000 Avignon
aux heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).
- **Mairie de Noves :**
Adresse : Mairie de Noves - Place Jean Jaurès - 13550 Noves
aux heures d'ouverture des bureaux (jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur mentionnés ci-après).

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau 421 - contact préalable au 04.84.35.42.74).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, en s'adressant à la préfecture des Bouches-du-Rhône.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur MAZUY, qui se tiendra à la disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

Mairie de Châteaurenard

Service Urbanisme – 43 Avenue des Martyrs de la Résistance – 13160 Châteaurenard :

- le lundi 31 août 2020 de 8h30 à 12h
- le mardi 8 septembre 2020 de 14h à 17h30
- le jeudi 17 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- le vendredi 25 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- le mercredi 30 septembre 2020 de 14h à 17h30

Mairie d'Avignon

Bureau des Affaires Générales (rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville) – Place de l'Horloge – 84000 Avignon :

- le mercredi 2 septembre 2020 de 9h à 12h
- le jeudi 17 septembre 2020 de 14h30 à 18h
- le lundi 28 septembre 2020 de 13h30 à 16h30

Mairie de Noves

Place Jean Jaurès - 13550 Noves :

- le jeudi 3 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- le mercredi 16 septembre 2020 de 8h30 à 12h
- le mardi 29 septembre 2020 de 13h30 à 16h30

L'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées à l'attention de Monsieur MAZUY commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie de Châteaurenard Rue Jean Jentelin - BP 80010 - 13831 Châteaurenard Cedex, mairie siège de l'enquête, soit déposées sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet suivant :

<https://www.registredemat.fr/enquete-publique-sotreco>

et par courriel à l'adresse suivante : sotreco@registredemat.fr

Les observations et propositions du public déposées sur le registre dématérialisé susmentionné seront alors consultables sur ce registre pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de Châteaurenard, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

A l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions est transmise aux mairies de Châteaurenard, Avignon et Noves où s'est déroulée l'enquête pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront par ailleurs tenus à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône et publiés sur son site internet <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statue par arrêté portant autorisation environnementale assortie de prescriptions ou par arrêté de refus délivré à la société SOTRECO après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dont la consultation est facultative. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est : Monsieur Jan-François CHAMOIX ; Qualité : Directeur de la Société SOTRECO ; Tél : 04.90.94.73.73; mail : direction@sotreco.fr

Marseille, le

- 7 AOUT 2020

Pour le préfet
Le directeur de la citoyenneté
de la légalité et de l'environnement

Fabrice BONICEL